Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le 04.02.26
ID : 004-250400868-20260204-202611-DE

SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
« Olivier MESSIAEN »

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le mercredi 04 février 2026 à 10 heures, au Conseil Départemental, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 15 décembre 2025, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

Madame Laurie SARDELLA, Présidente du Syndicat mixte de gestion ;
Madame Sandra FAURE, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération, 1ère Vice-présidente du syndicat mixte,
Madame Fabienne KREBAZZA, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération ;
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes Agglomération, 2ème Vice-Président du Syndicat mixte ;
Monsieur Alain DELSAUX, représentant du Conseil départemental ;
Madame Anaïs GLADIEUX, Directrice des affaires culturelles de Provence Alpes agglomération ;
Monsieur Roland RUZAFA, Directeur adjoint des établissements culturels du Conseil départemental ;
Madame Claire ZAHRA, Directrice des affaires culturelles de DLVA ;

Assistaient également à la séance :

Madame Sylvie DRUJON D'ASTROS, directrice générale du conservatoire ;
Madame Sylvie SANCHEZ, Directrice Administrative du Conservatoire ;

Etaient excusés :
Madame Martine THIEBLEMONT, représentante Provence Alpes agglomération ;
Monsieur Pierre CATILLON, représentant du Conseil départemental ;
Madame Isabelle MORINEAUD, représentante du Conseil départemental ;
Monsieur Jean-Luc BILLAND, Directeur général adjoint du conseil départemental ;
Monsieur David CARION, Professeur et Coordinateur de l'antenne de Digne les Bains ;
Monsieur Jean-Mikaël GASPARD, Responsable du service de gestion comptable ;

Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le 04.02.26
ID : 004-250400868-20260204-202611-DE

Délibération n° D–2026–11 (04/02)

OBJET : Adaptation du tableau des cadres d'emplois

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-2° ;

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

Vu la consultation et l'avis favorable du Comité social territorial du Centre Départemental de Gestion réuni le 06 janvier 2026,

Exposé des motifs –

Il est proposé au Comité Syndical suppression de sept emplois permanents qui sont vacants, conformément au rapport présenté par Madame la Présidente ;
Le tableau des cadres d'emplois est joint ci-après ;

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

APPROUVE la suppression de sept emplois permanents vacants au tableau des cadres d'emplois, à savoir :

- cadre d'emploi des professeurs d'enseignement artistique :
 - 2 postes à 16 heures
 - 1 poste à 3 heures
- cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique :
 - 1 poste à 20 heures
 - 1 poste à 5 heures
 - 1 poste à 1 heure 50
- cadre d'emploi des adjoints administratifs :
 - 1 poste à 35 heures

Le tableau des cadres d'emplois est joint ci-après ;

DIT que Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

CHARGE Madame la Présidente d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	5
Contre	0
Abstention	0

Fait à Digne-les-Bains le 04 février 2026
La Présidente du syndicat mixte de gestion,
Laurie SARDELLA.

SYNDICAT MIXTE Conservatoire à Rayonnement Départemental Olivier MESSIAEN RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La Présidente
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le 04.02.26
ID : 004-250400868-20260204-202611-DE

Tableau des cadres d'emplois Comité Syndical du 04/02/2026 (CST du 06/01/2026)

	CADRES D'EMPLOIS	D.H.T.	DISCIPLINES	STATUTS
13 postes	**PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTISTIQUE : Professeur d'enseignement artistique Hors classe** Professeur d'enseignement artistique de Classe Normale	16h	HORS CLASSE : Jazz, Piano jazz, atelier , F.M. spécialisée	Titulaire
		16h	HORS CLASSE : Clavecin au 1er janvier 2026	Titulaire
		16h	Formation musicale	Titulaire
		16h	Accordéon	Titulaire
		16h	Formation musicale	Titulaire
		16h	Guitare	Titulaire
		16h	Théâtre	Titulaire
		16h	Violon	Titulaire
		16h	Piano	Titulaire
		16h	Guitare	Titulaire
		16h	Jazz	Titulaire
		8h	Hautbois	Non titulaire
		6,5h	HORS CLASSE : Trombone	Titulaire
32 postes	**ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE** : Assistant Enseignement Artistique, Assistant Enseignement Artistique Principal de 2ème classe, Assistant Enseignement Artistique Principal de 1ère classe	20h	Accordéon - formation musicale	Titulaire
		20h	Chant lyrique	Titulaire
		20h	Flûte à bec	Titulaire
		20h	Danse classique	Non titulaire
		20h	Piano	Titulaire
		20h	Violon	Titulaire
		20h	Formation musicale	Titulaire
		20h	Clarinette	Titulaire
		20h	Accompagnement piano	Titulaire
		20h	Musiques actuelles	Titulaire
		20h	Flûte traversière	Titulaire
		20h	Saxophone	Titulaire
		20h	Piano	Non Titulaire
		20h	Accompagnement piano	Non Titulaire
		20h	Danse Classique	Titulaire
		18h	Danse jazz	Titulaire
		18h	Violoncelle	Non titulaire
		18h	Violon / Alto (au 01/09/2025)	Non titulaire
		16h	Trompette	Non titulaire
		14h	chant	Non Titulaire
		13h	Flûte traversière	Non titulaire
		12h	Contrebasse	Non Titulaire
		10h	Percussions	VACANT depuis 01/01/2025
		10h	Alto	VACANT au 01/09/2025
		10h	Batterie	Non Titulaire
		10h	Danse Jazz	VACANT au 01/09/2025
		9h	Chant choral	Titulaire
		20h	Eveil musical et chant choral	Non Titulaire
		6h	Batterie Manosque	Non Titulaire
		4h	Galoubet	Titulaire
		4h	Batterie MAA Manosque	Non Titulaire
		4h	Basson au 01/09/2025	VACANT au 01/09/2025
1	**ATTACHE** : Attaché, Attaché Principal, Attaché Hors classe et Directeur territorial	35h	Direction générale	Non titulaire
2	**REDACTEUR TERRITORIAL** : Rédacteur, Rédacteur Principal 2ème classe et Rédacteur Principal 1ère classe	35h	Communication	Non titulaire
		35h	Directrice administrative	Titulaire
5	**ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL** : Adjoint Administratif, Adjoint Administratif Principal de 2ème classe et Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	35h	Accueil/Régie/Manosque (CLM jusqu'au 12/03/2025)	Titulaire
		35h	Secrétariat	Titulaire
		35h	Accueil/Responsable scolarité	Titulaire
		20h	Accueil	Non titulaire
		15h	Ressources humaines	Non titulaire
53				